

## COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 23 JUIN 2010

Etaient à l'ordre du jour :

- présentation de la note d'orientation 2010 ;
- médecine de prévention : rapport annuel et fiches de risques professionnels ;
- avis sur les documents uniques de la D.S.F, de la T.G et des Douanes ;
- point sur les crédits 2010 ;
- Compte rendu de la visite de site du C.H.S de la trésorerie de Rennes Banlieue Est ;
- Questions diverses.

### **1/ La note d'orientation du CHS pour 2010**

Les axes prioritaires des CHS DI pour 2010 au sein de notre ministère sont les suivants :

- la souffrance au travail ;
- les substances cancérigènes, mutagènes dangereuses pour la reproduction dont l'amiante (C.M.R) ;
- les troubles musculo- squelettiques (T.M.S) ;
- la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels après la nécessaire formation des acteurs.

Il s'agit de mettre en place une véritable culture de prévention, de développer le rôle des A.C.M.O (agents chargés de la mise en œuvre des règles de sécurité). La démarche participative des agents dans l'élaboration du document unique et sa mise à jour par le plan de prévention annuelle doit permettre d'appréhender les enjeux dans le domaine de la prévention de la santé et de la sécurité au travail.

Après l'élaboration du document unique réalisée dans des conditions difficiles, son actualisation doit faire l'objet de débats en groupe de travail.

**Au Trésor**, les chefs de services ou de postes ont jusqu'à la fin du mois de juin pour tenir une réunion d'information avec leurs agents et remettre une plaquette d'information sur le D.U.E.R.P (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). Après les restitutions des services, le groupe de travail C.H.S sera chargé d'élaborer le plan de prévention annuel.

**A la DSF**, une présentation du D.U.E.R.P est prévue aux chefs de services et la mise à jour se fera au 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Par ailleurs, le document unique sera consultable sur l'intranet départemental.

### **2/Le rapport annuel du médecin de prévention et les fiches de risques professionnels**

→ 1290 **visites médicales** ont été réalisées en 2009 (1295 en 2009). Les points de consultation de Saint Malo et Redon n'étaient pas utilisés pour des raisons de confidentialité et de conformité. Le problème a été résolu et les visites vont reprendre en 2010.

Parmi les visites médicales : 684 surveillances médicales spéciales (postes à risques) ; 295 visites médicales quinquennales ; et 269 surveillances médicales particulières (femmes enceintes, agents handicapés, agents réintégrés à la suite d'un congé de longue maladie ou de longue durée et ceux

souffrant de pathologies particulières), en forte augmentation par rapport à 2008 (217) ; enfin les visites post exposition et post professionnels à l'amiante ( 8 à la Douane).

L'année a été surchargée, d'autant plus que le médecin coordonnateur réalise des visites médicales dans les départements du Morbihan, du Calvados et de la Manche . La situation devrait s'améliorer avec le recrutement des médecins dans ces départements.

→ Selon les médecins, la **fiche de liaison** est mieux utilisée par les directions : il reste toujours des insuffisances sur le signalement des agents en visite de réintégration après un congé longue maladie ou un congé longue durée, notamment avec la direction des douanes qui refuse de convoquer les agents dans ce cadre. Il reste à améliorer le signalement des agents affectés à un poste à risque, mutés dans un autre département, ainsi que la transmission rapide des fiches de liaisons et des déclarations d'accident du travail.

→ **Alerte sur les risques psychosociaux** : « à l'aide, la situation n'est plus tenable dans le service ». Le nombre de situations de souffrance au travail explose, surtout au Trésor et à la DSF. Ces situations de souffrance s'expliquent par le contenu du travail, l'organisation du travail, le contexte de la fusion DGI/DGCP et les restructurations et aussi la qualité des relations au travail qui se sont dégradées : communication jugée défailante, manque de soutien et d'accompagnement des cadres, conflits entre les collègues. Une prise de conscience des risques psychosociaux se fait progressivement mais certaines idées reçues persistent tendant à réduire ce risque à une fragilité personnelle.

Pour prévenir durablement les risques psychosociaux, il faut absolument adopter une démarche collective et globale qui implique une réflexion profonde sur l'organisation du travail. Nous regrettons vivement que les risques psychosociaux et organisationnels ne soient pas assez pris en compte dans le document unique.

→ **Les aménagements et les études des postes de travail** sont en forte augmentation (81 en 2009 et 31 en 2008). Les médecins de prévention font le constat que les postes informatiques sont souvent mal installés, ainsi que les postes d'accueil « chartés » du Trésor qui ne sont pas modifiables.

*Le C.H.S D.I alerte le CHS ministériel sur le problème des mobiliers « chartés » du trésor. L'absence de bureau réglables en hauteur dans le marché national est préjudiciable aux agents.*

→ Nous regrettons l'absence des fiches de recensement de l'absentéisme avec les **fiches de risques professionnels** qui permettait de voir les conditions particulières de travail dans certains services (centre d'encaissement de Rennes, Trésorerie du Contrôle Automatisé par exemple). Ce recensement n'est plus obligatoire mais servait de bon indicateur.

Dans le département, 763 agents ont été recensés pour 1 risque professionnel. Aucun chiffre n'est disponible pour la D.G.C.C.R.F, qui n'était pas présente au CHS.

### **3/Les documents uniques du Trésor, de la DSF et des Douanes**

Le CHS a émis un avis sur les documents uniques présentés : le travail est de qualité, la démarche est positive. Nous serons attentifs à la mise en œuvre du document unique et au respect du caractère participatif des agents.

### **4/Point sur les crédits 2010**

Si toutes les opérations lourdes sont effectuées, il devrait rester 7000 euros pour des actions de formation.

### **5/ Compte rendu de la visite de a trésorerie de Rennes Banlieue Est**

Ce poste nouvellement réinstallé pose des problèmes d'accueil, d'acoustique et d'éclairage.

Pour nous contacter :

Courriel : [fo.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.035@dgfip.finances.gouv.fr)

Site internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>

A la permanence FO: 02 99 79 80 73